



Délibération
N° 2026-023

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : MISE A JOUR DES AP-CP (AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT) ET AE-CP (AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DES CREDITS DE PAIEMENT)

Date de la convocation : 21 AVRIL 2026

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le VINGT SEPT AVRIL à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. BERTRAND Michel, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. POLIFRONI Bruno, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SALAZAR Frédéric, Mme CASANOVA Nicole, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme LEONARDI Marie-Pierre, Mme GHELARDINI Vanina, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. VINCIGUERRA Jean-Philippe, M. LEBRET Arnaud, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. RETALI Pascal, M. BAGUE Guillaume, Mme VINCIGUERRA Maria

Absents : M. GRAZZINI Geoffrey

M. FONDACCI Vincent a donné pouvoir à Mme RAGAS Viviane.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 21	Absents : 1	Représentés : 1
--------------------------------------------------------------	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme Fornesi Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Madame la Présidente propose à cette étape de mettre à jour les AP-CP et AE-CP.

Tout d'abord, concernant l'Autorisation d'engagement (AE) 2025-01 relative aux dépenses imprévues de fonctionnement – qui correspond au dispositif prévu depuis la mise en place de la comptabilité M57a-, cette AE n'a pas été utilisée et n'est valable qu'une année. Par conséquent, il est proposé de prendre acte de la fin de cette AE de 2025, d'un montant de 40 000 euros. Il est proposé de créer une nouvelle AE en 2026 d'un montant de 50 000 €, d'un montant inférieur à 2% des dépenses réelles de fonctionnement-, affecté au chapitre 022 (dépenses imprévues). Il s'agit de l'AE n° « **2026-01-AE-dep impr fnt-022** ».

Il est proposé de créer, de la même manière, l'Autorisation de programme (AP) « 2026-01-AP dep impr invt ch020 », d'un montant de 8 500 €, permettant de répondre à des dépenses imprévues d'investissement. Cette AP est d'un montant inférieur à 2% des dépenses d'équipement nouvelles, (hors restes à réaliser). Le montant est affecté au chapitre 022 (dépenses imprévues).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20260427-2026-036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026



Il est proposé de mettre à jour les AP-CP : Il convient de réviser l'AP de l'opération U San Martinu (prise en compte des engagements sur 2025-2028 intégrant dans le programme l'acquisition foncière et la phase 3 relative à l'aménagement des services publics), de manière à intégrer les nouveaux crédits. Le montant global de cette AP n'est pas modifié, c'est la répartition annuelle et par opération qui est ajustée, au regard des crédits affectés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

-Approuve la création, pour cette année 2026, de l'AE 2026-01-- dépenses imprévues de fonctionnement, d'une somme de 50 000 €, imputée au chapitre 022.

-Approuve la création, pour cette année 2026, de l'AP 2026-02-- dépenses imprévues d'investissement, d'un montant de 8 500 €, imputé au chapitre 020.

-Approuve la révision de l'Autorisation de Programme « AP-CP **2023-03-2001-U SAN MARTINU** » conformément au tableau ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

